Nations Unies E/ECA/FASDEV/12/2026/L.1

Conseil économique et social

Distr. générale
21 octobre 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum sur le développement de la statistique en Afrique
Douzième réunion
Addis-Abeba (hybride), 20 octobre 2026

Point 4 de l'ordre du jour
Recommandations, communiqué et clôture de la réunion

Projet de communiqué

1. Des représentants des pays africains, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), d'autres entités du système des Nations Unies, de la Banque mondiale, de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement (BAD), des communautés économiques régionales (CER) et d'autres organisations régionales et sous-régionales, du Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle (PARIS21), de centres de formation statistique, de partenaires de développement et d'autres institutions ont participé à la douzième réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique, tenue à Addis-Abeba le 20 octobre 2026.

2. La réunion avait pour thème « Des engagements à la mise en œuvre : financer, coordonner et suivre la transformation des systèmes statistiques en Afrique ».

3. La réunion avait pour objectif général d'offrir aux pays, aux partenaires et aux institutions qui appuient le développement de la statistique un cadre leur permettant d'examiner les besoins techniques et financiers des systèmes statistiques nationaux, afin d'accélérer leur modernisation grâce à des mesures faisant l'objet d'un suivi plus rigoureux et favorisant l'obtention de résultats sous la conduite des pays.

4. La réunion avait pour objectifs particuliers :

a) De faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de la onzième réunion du Forum et des engagements pris précédemment au niveau continental en matière de financement, de coordination et de modernisation des systèmes statistiques africains, et de recenser les lacunes qui subsistaient ;

b) De faire l'inventaire des possibilités offertes et des mécanismes proposés par les institutions, partenaires et organisations panafricains en matière de mobilisation des ressources, de financement (notamment de cofinancement et d'initiatives conjointes) et de coordination des partenaires, afin d'appuyer le développement de la statistique dans les pays ;

c) De définir des priorités concrètes visant à renforcer l'utilisation des données, les efforts de modernisation et l'intégration des données, ainsi qu'à favoriser l'adoption responsable de sources de données alternatives et nouvelles, notamment l'intelligence artificielle, dans le domaine des statistiques officielles africaines ;

d) De convenir d'engagements renouvelés, dont la réalisation pourrait être vérifiée, pour les deux prochaines années, ainsi que d'un

A.26-00895 (F)

mécanisme permettant de suivre la concrétisation de ces engagements entre les réunions successives du Forum.

5. La CEA, la Banque mondiale, la Commission de l'Union africaine, la BAD et PARIS21 ont été félicités pour l'organisation de la douzième réunion.

6. Les participants à la réunion ont réaffirmé le rôle que jouait le Forum en établissant des liens entre les systèmes statistiques nationaux, les institutions panafricaines et les partenaires de développement, en coordonnant l'appui apporté et en recensant les lacunes en matière de renforcement des capacités statistiques. Ils sont toutefois convenus que le Forum ne pourrait conserver sa pertinence à l'avenir qu'en réorientant ses travaux, jusque-là axés sur la formulation de recommandations, vers une mise en œuvre dont les résultats seraient mesurables.

7. Les participants ont constaté que les informations présentées à la réunion montraient clairement que la mise en œuvre des recommandations précédentes restait lente. Sur les 32 États ayant répondu, seuls deux avaient fait état d'un taux de mise en œuvre supérieur à 80 %, tandis que 11 en étaient encore aux premiers stades de la mise en œuvre. Par ailleurs, seuls quatre États avaient indiqué avoir pleinement intégré le communiqué de la onzième réunion dans leurs programmes de travail institutionnels. Les conclusions présentées à la réunion étaient indicatives et ne donnaient pas une vue complète de la situation.

8. Tout en reconnaissant que des progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre des stratégies statistiques nationales, la réalisation d'opérations statistiques numériques et le recours accru aux données administratives, géospatiales et autres, les participants ont souligné que l'insuffisance des financements, la fragmentation de l'aide, les lacunes en matière d'infrastructures et de compétences, le manque de coordination et le manque de pérennisation institutionnelle des initiatives ayant donné de bons résultats continuaient néanmoins d'entraver l'obtention de résultats concrets.

9. Les participants se sont inquiétés de ce que le soutien politique apporté aux programmes statistiques ne se traduisait pas systématiquement par l'allocation de ressources budgétaires prévisibles. Alors que 66 % des États ayant répondu avaient estimé que la volonté politique était forte ou très forte, seuls 28 % avaient indiqué disposer d'une stratégie nationale de développement de la statistique intégralement financée par des ressources nationales.

10. Les participants ont demandé aux gouvernements de reconnaître que les statistiques officielles constituaient une infrastructure publique essentielle et d'accroître progressivement les financements nationaux prévisibles consacrés au développement de la statistique, notamment en prévoyant des crédits budgétaires spécifiques pour les infrastructures statistiques, les opérations statistiques, la maintenance des systèmes et le développement des compétences du personnel, afin de réduire la dépendance à l'égard des initiatives statistiques financées par des sources extérieures et mises en œuvre dans le cadre de projets.

11. Les pays africains ont été invités à renforcer le modèle institutionnel des bureaux nationaux de statistique et leur rôle de coordination, à actualiser la législation relative à la statistique, à mettre en place et à optimiser les cadres de gouvernance des données, à améliorer les dispositifs de partage des données et à moderniser les infrastructures technologiques, afin de permettre un accès sécurisé et responsable aux données provenant de sources publiques et non publiques, y compris les données produites par les citoyens.

12. Les participants ont souligné qu'il ressortait de l'examen de 36 stratégies statistiques nationales que les besoins des pays étaient d'ordre systémique et concernaient notamment des domaines fondamentaux tels que le financement, la gouvernance, la législation, la coordination, les ressources humaines, les infrastructures, la production statistique, l'assurance qualité, la diffusion des données et l'aptitude à exploiter et traiter les données. Des projets isolés ne

pouvaient répondre à ces besoins interdépendants et l'appui apporté devait viser à renforcer les systèmes statistiques nationaux dans leur ensemble.

13. Les participants sont convenus que les stratégies nationales de développement de la statistique devaient constituer le principal cadre d'organisation de l'aide. Ils ont donc encouragé les pays à disposer de stratégies à jour et chiffrées, à les aligner sur les plans nationaux de développement et les cadres de dépenses à moyen terme, ainsi qu'à rendre compte chaque année de leur mise en œuvre, des ressources nationales qui leur étaient allouées et des déficits de financement.

14. Les participants ont demandé aux partenaires de développement d'aligner leur assistance technique et financière, qui devait être prévisible et pluriannuelle, sur les priorités définies par les pays eux-mêmes, de renoncer aux interventions fragmentées et de courte durée et de préciser, dans leurs programmes, les mesures stratégiques nationales concernées, les organismes responsables, les lignes de financement, les périodes de mise en œuvre et les résultats attendus au niveau national.

15. Tout en se félicitant de l'appui considérable apporté par les partenaires régionaux et internationaux, les participants ont constaté que cet appui était souvent documenté de manière inégale et insuffisamment coordonné. Les bureaux nationaux de statistique devaient assurer la coordination au niveau national en s'appuyant sur des comités statistiques placés sous la direction des pouvoirs publics, des mécanismes techniques et un dialogue régulier avec les partenaires, afin de réduire les chevauchements entre projets, la multiplication des missions et les exigences multiples en matière d'établissement de rapports.

16. Les institutions panafricaines et les partenaires de développement ont été invités à établir un relevé de l'appui fourni par les partenaires, qui serait actualisé en temps réel et ferait apparaître les pays bénéficiaires, les critères d'admissibilité, les modalités d'accès, les modalités de financement, les responsables de la coordination, les responsabilités en matière de mise en œuvre, les calendriers et les résultats mesurables, une attention particulière devant être accordée aux systèmes statistiques des pays en situation de fragilité, touchés par un conflit ou insuffisamment desservis à d'autres égards.

17. Les participants ont pris note des possibilités offertes par l'intelligence artificielle, les données administratives, les informations géospatiales et d'autres nouvelles sources de données. Ils ont souligné que l'innovation devait compléter, et non remplacer, les recensements, les enquêtes, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, les systèmes administratifs et les autres programmes statistiques fondamentaux. Cela étant, les pays devaient renforcer l'intégration des données issues des recensements, des enquêtes, des sources administratives, ainsi que des informations sectorielles et géospatiales, en s'appuyant sur des normes communes relatives aux données, des cadres de gestion des métadonnées, des interfaces de programmation d'applications sécurisées et des accords institutionnels de partage des données.

18. Les participants ont également pris note des possibilités offertes par les nouvelles sources de données, telles que les données administratives et les informations géospatiales, ainsi que par des technologies telles que l'intelligence artificielle, qui pouvaient compléter les processus d'enquête classiques. Ils ont en outre souligné la nécessité pour les bureaux nationaux de statistique de coordonner, de valider et d'intégrer ces données conformément aux normes relatives à la qualité statistique, à la protection de la vie privée et des données, à la sécurité, à la transparence et à l'obligation de rendre compte, afin de renforcer la confiance dans les statistiques produites.

19. Les participants ont relevé que l'intelligence artificielle et la science des données constituaient le domaine dans lequel les besoins de renforcement des

capacités signalés étaient les plus importants : sur les 32 États ayant répondu, 27 avaient indiqué qu'ils avaient encore besoin de formations dans ces domaines, tandis que seuls cinq avaient déclaré en avoir bénéficié. Les participants ont préconisé de mener, de manière coordonnée et durable, des activités de renforcement des capacités et d'appui dans les domaines des statistiques géospatiales, de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, de la comptabilité nationale, des méthodes de recensement et d'autres domaines essentiels. Cet appui devait notamment prendre la forme de formations pratiques, d'apprentissage entre pairs et de partenariats institutionnels portant sur la collecte, la gestion et l'analyse des données géospatiales ainsi que sur leur intégration dans la production statistique, en fonction des besoins des pays.

20. L'utilisation responsable de l'intelligence artificielle et des données provenant de sources alternatives dans les systèmes statistiques nationaux devait reposer sur les éléments suivants : une législation adaptée aux objectifs poursuivis, l'indépendance professionnelle, des méthodes rigoureuses, des procédures d'assurance qualité, des dispositifs de protection de la vie privée et de la confidentialité, des mesures de cybersécurité, la transparence, l'interopérabilité, des garanties éthiques, le contrôle humain et la prise en main des programmes par les pays. Les bureaux nationaux de statistique devaient conserver le pouvoir de coordonner, de valider et d'intégrer les données produites par les organismes publics et les fournisseurs de données non traditionnels.

21. Les participants ont souligné que les données créaient de la valeur lorsqu'elles étaient accessibles, inspiraient confiance et étaient transformées en informations utiles à l'élaboration des politiques et à l'action. Ils ont préconisé de favoriser une plus grande participation des décideurs, des parlementaires, des entreprises, de la société civile, des milieux universitaires et des médias, ainsi que d'accroître les investissements dans l'acquisition d'une culture des données, la communication sur les statistiques, les capacités de direction et le perfectionnement des ressources humaines.

22. Les participants ont proposé que les engagements ci-après soient pris dans le cadre du dispositif d'action et d'application du principe de responsabilité pour la période 2027-2028 :

a) La CEA, ses membres et ses partenaires devraient conduire une initiative visant à établir, d'ici au premier trimestre de 2027, des états de référence permettant de mesurer les progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations figurant dans le présent communiqué ;

b) PARIS21 et la CEA devraient mettre en service et promouvoir la plateforme de l'observatoire des stratégies nationales de développement de la statistique et en évaluer l'utilisation au cours du prochain cycle d'établissement des rapports ;

c) La CEA, les institutions régionales et les partenaires de développement devraient veiller à ce qu'une offre coordonnée d'appui au renforcement des capacités dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la science des données figure dans le programme de travail du Forum pour la période 2027-2028 ;

d) Les bureaux nationaux de statistique devraient rendre compte chaque année des ressources budgétaires nationales allouées à la statistique, des déficits de financement et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le présent communiqué ;

e) La CEA et ses partenaires devraient établir, d'ici au milieu de l'année 2027, un premier relevé de l'appui fourni par les partenaires, des modalités d'accès à cet appui et des pays bénéficiaires ;

f) La CEA devrait publier, avant la treizième réunion du Forum, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations figurant dans le présent communiqué.

23. Le Forum a invité la Commission africaine de statistique, à sa dixième session, à :

a) Approuver la réorientation stratégique consistant à passer de la formulation de recommandations à leur mise en œuvre, au moyen d'engagements dont la réalisation puisse faire l'objet d'un suivi, de la désignation de responsables tenus de rendre compte de leur action, de dispositifs permettant d'assurer un financement suffisant et prévisible, de calendriers définis et de résultats mesurables ;

b) Réaffirmer que les stratégies nationales de développement de la statistique devaient constituer le principal cadre de l'aide apportée aux pays ;

c) Demander aux gouvernements africains d'accroître de manière prévisible les ressources budgétaires nationales allouées aux systèmes statistiques et d'intégrer le développement de la statistique dans les cadres nationaux de planification du développement ;

d) Demander aux partenaires de développement de fournir un appui coordonné, prévisible et pluriannuel, aligné sur les priorités définies au niveau national ;

e) Demander aux partenaires de soutenir les dispositifs nationaux de mise en œuvre permettant d'établir des liens entre les priorités, les responsables tenus de rendre compte de leur action, les partenaires financiers, les étapes clés et les résultats attendus ;

f) Promouvoir des investissements durables dans les programmes statistiques fondamentaux, les institutions et le renforcement des capacités des ressources humaines ;

g) Approuver une modernisation responsable des systèmes statistiques, notamment au moyen d'évaluations coordonnées de leur degré de préparation à l'intelligence artificielle, du renforcement des capacités, de l'application de normes et de la mise à disposition de biens publics dans le domaine des statistiques ;

h) Réaffirmer l'indépendance professionnelle des bureaux nationaux de statistique et leur pouvoir de coordination ;

i) Approuver l'élaboration, par la CEA et ses partenaires, d'un dispositif d'action et d'application du principe de responsabilité pour la période 2027-2028 et demander à la Commission de présenter périodiquement des rapports sur les progrès accomplis dans ce cadre.

24. La CEA a été priée de soumettre les recommandations du Forum à la Commission africaine de statistique à sa dixième session et, en collaboration avec les institutions partenaires, d'appuyer leur mise en œuvre et de rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans le cadre du dispositif d'action et d'application du principe de responsabilité.

25. Les pays africains et les institutions partenaires ont été engagés instamment à tenir compte des recommandations figurant dans le présent communiqué dans leurs politiques, stratégies, budgets et programmes de travail.

26. La CEA a été priée d'organiser, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la BAD, PARIS21, la Banque mondiale et d'autres entités partenaires, la treizième réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique, qui devrait se tenir en 2028.

27. Toutes les parties prenantes ont été invitées à approuver les recommandations figurant dans le présent communiqué et à contribuer activement aux efforts visant à y donner suite.